

Retrait de l'examen

- Seuls les retraits pour justes motifs sont acceptables (maladie, accident, CM obligatoire).
- La demande de retrait devra être envoyée par lettre recommandée avec toutes les pièces justificatives au secrétariat des étudiants au plus tard 3 jours ouvrables avant la première évaluation (ESMS) de l'examen.

Défaut (pendant la session d'examen)

- Lorsqu'un-e étudiant-e ne se présente pas à l'examen sans justes motifs, il/elle obtient la note 0 et donc l'élimination définitive de la Faculté.
- Le défaut n'est pas prononcé lorsque l'étudiant-e ne se présente pas pour de justes motifs. L'étudiant-e doit, dans ce cas, adresser par mail à Madame Melania Negro (melania.negro@unige.ch) secrétariat des examens, dans les trois jours ouvrables suivant l'examen, toutes les preuves susceptibles de prouver l'existence des justes motifs invoqués. En cas de maladie ou d'accident, un certificat médical doit obligatoirement être fourni.